



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS **2018-2020**

TOUSECO RESPONSABLES

métropole
GrandNancy



SOMMAIRE



1 / LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS POUR LE GRAND NANCY

P4

- 1.1 / Définition de la prévention des déchets et bénéfices attendus p4
- 1.2 / Les programmes locaux de prévention des déchets : contexte réglementaire P5

2 / LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS 2010-2015 DU GRAND NANCY : RENDRE CONCRÈTE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

P6

- 2.1 / Les actions P6
- 2.2 / Le suivi des actions et le bilan du programme 2010-2015 p6/7
 - L'approche qualitative
 - L'approche quantitative P7

3 / LA DÉFINITION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2018-2020 : MOBILISER ET CO-CONSTRUIRE

P8

- 3.1 / Vers un objectif partagé p8
- 3.2 / Le rôle fédérateur de la Métropole p8
- 3.3 / La gouvernance choisie pour la définition du PLPDMA 2018-2020 P9
 - La création de la Commission consultative d'élaboration et de suivi
 - L'organisation de la concertation

4 / LES ACTIONS DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2018-2020 : MOBILISER ET ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES ACTIONS

P10

- 4.1 / Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2018-2020 structuré en 12 fiches-actions P10

AXE 1 / LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

P11

AXE 2 / ÉVITER LES DÉCHETS DÈS L'ACTE D'ACHAT

P20

AXE 3 / ALLER VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

P32

- 4.2 / Les moyens dédiés pour le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2018-2020 p43

- La gouvernance du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2018-2020 pour la mise en œuvre
- Les moyens humains
- Les moyens financiers

- 4.3 / L'impact attendu du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés sur les tonnages de déchets P44

- L'objectif à atteindre
- Les effets escomptés des actions du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2018-2020 de la Métropole du Grand Nancy

Annexes

P46

1 / LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS POUR LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

PARCE QU'ELLE EST UN DES SOCLES D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE, LA PRÉVENTION DES DÉCHETS EST UN ENJEU D'ACTUALITÉ. POUR LE GRAND NANCY, CET ENJEU EST À LA HAUTEUR DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PRODUITS CHAQUE ANNÉE PAR LES HABITANTS DU TERRITOIRE : 125 000 TONNES.

1.1 / Définition de la prévention des déchets et bénéfices attendus

Concrètement, prévenir la production des déchets consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets, aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et des produits. Les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010 positionnent la prévention des déchets comme la priorité de la politique de gestion des déchets.

Au-delà de la démarche environnementale, la prévention des déchets favorise l'émergence de nouveaux comportements qui stimulent l'engagement citoyen et sont garants de plus de solidarité, de lien social et de bien-être grâce, par exemple, à l'essor du don et du partage de biens et de savoirs.

La prévention des déchets se révèle également être un atout de l'action publique locale sur des sujets qui peuvent paraître éloignés de la préservation de l'environnement tels que la santé ou la création de nouvelles activités.

Le Grand Nancy a dépensé 27,4 M€ en 2016 pour son service de gestion des déchets. En limitant le coût de ce service, la prévention des déchets peut également se révéler un levier de maîtrise budgétaire.

¹ Ordures ménagères et assimilés (OMA) : ordures ménagères résiduelles et tri (papier, verre, emballages, carton)

² Déchets ménagers et assimilés (DMA) : OMA et déchets déposés en déchetteries



1.2 / Les programmes locaux de prévention des déchets : contexte réglementaire

L'expérience de terrain prouve que les actions de prévention des déchets, lorsqu'elles constituent des exemples à suivre, ne peuvent efficacement porter leurs effets que si les acteurs locaux se les approprient pour les décliner dans les territoires. Dans ce cadre, les rôles de planification et de programmation des collectivités territoriales sont essentiels.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les programmes locaux de prévention des déchets sont obligatoires pour les collectivités exerçant la compétence « Déchets » (loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, Code de l'environnement, art. L. 541-15-1). Un programme local de prévention des déchets est un programme d'actions qui définit les objectifs de réduction des quantités de déchets ainsi que les mesures mises en place pour les atteindre. Cet outil opérationnel a été créé pour atteindre l'objectif fixé par le Grenelle, à savoir une réduction de 7% des quantités d'ordures ménagères et assimilés (OMA)¹ entre 2010 et 2015.

En 2015, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, a encore renforcé le rôle de la prévention, en affichant un objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA)² produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Un décret paru en juin 2015 (n° 2015-662) est venu préciser les modalités d'élaboration, de révision, de suivi et d'évaluation annuelle des programmes locaux de prévention des déchets, devenus programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) du fait de l'extension de leur périmètre d'action aux déchets de déchetterie.

Ces programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés constituent l'échelon local dans la mise en œuvre des politiques publiques de prévention de déchets prévu par la réglementation et s'articulent avec le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 et les Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets (celui de la région Grand Est est actuellement en cours de révision).

2 / LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS 2010-2015 DU GRAND NANCY : RENDRE CONCRÈTE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

2.1 / Les actions

Le Grand Nancy s'est engagé volontairement depuis plusieurs années sur des actions de prévention des déchets en mobilisant des moyens et des partenaires sur des thèmes tels que le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion de la réparation et du réemploi, l'éco-consommation ou encore la sensibilisation de la jeunesse.

En 2010 notamment, le Grand Nancy s'était engagé contractuellement avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie à réduire de 7% ses tonnages annuels d'ordures ménagères et assimilés par habitant entre 2010 et 2015 soit 6700 tonnes à éviter (26 kg/habitant/an). Les actions déployées par le Grand Nancy ont été mises en œuvre dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets pour la période 2010-2015 (délibération n° 43 du 25 septembre 2009).

Ce programme d'actions sur 5 ans avait pour objectif d'encourager usagers, associations, administrations, entreprises... à changer durablement leurs comportements en proposant des alternatives générant moins de déchets et en démontrant les bénéfices que chacun peut en tirer. Il se déclinait en 5 axes :

Axe 1 / Les biodéchets : préserver la matière organique en tant que ressource naturelle

Axe 2 / Le réemploi et la réparation

Axe 3 / L'éco-consommation

Axe 4 / Les entreprises et administrations

Axe 5 / Inscrire durablement la prévention dans le territoire

2.2 / Le suivi des actions et le bilan du programme 2010-2015

L'évaluation des actions menées dans le cadre du programme local de prévention des déchets a été appréhendée via deux approches complémentaires :

> une **approche qualitative** à travers le suivi de **l'évolution des comportements** des Grands Nancéiens,

> une **approche quantitative** grâce à 1) l'évaluation des gisements évités directement par certaines actions et 2) au suivi des évolutions de tonnages collectés chaque année sur le territoire.



2.2.1 / L'approche qualitative

Pour évaluer l'évolution du comportement et de la sensibilité de ses habitants en matière de prévention des déchets, le Grand Nancy a choisi de réaliser deux enquêtes comportementales. L'une porte sur les connaissances et attitudes des Grands Nancéiens face à la prévention des déchets, l'autre s'adresse aux habitants ayant acquis un composteur auprès du Grand Nancy.

Ces enquêtes constituent également l'opportunité d'identifier les freins et les motivations à des comportements moins générateurs de déchets et d'adapter la communication aux comportements. Elles permettent par conséquent à la collectivité :

- > d'orienter le choix de ses actions,
- > de fixer des objectifs réalistes aux actions programmées,
- > d'alimenter la banque d'indicateurs du suivi des actions.

La Métropole a missionné :

- > l'ICN pour réaliser ces deux enquêtes au printemps 2012,
- > l'agence Qualitest pour réaliser ces deux enquêtes à l'automne 2016.

2.2.2 / L'approche quantitative

Le bilan des tonnages de déchets collectés chaque année dans le Grand Nancy est consigné dans le « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Grand Nancy ». Ce document permet de suivre annuellement l'évolution des tonnages par flux de déchets.

	2009 (référence)	2015	écart 2015/2019 (tonnes)	écart 2015/2019	écart 2015/2019 (kg/hab.)
ORDURES MÉNAGÈRES R.	79 028	72 690	-6 339	-8,0 %	- 24,7
COLLECTE CARTONS	1 847	1 951	104	5,6 %	0,4
COLLECTE SELECTIVE	3 300	3 511	211	6,4 %	0,8
COLLECTE VERRE	5 612	5 509	-103	-1,8 %	-0,4
COLLECTE PAPIER	6 158	5 002	-1 156	-18,8 %	-4,5
TOTAL OMA	95 946	88 663	-7 283	-7,6 %	-28,3

Le programme local de prévention des déchets 2010-2015 a permis d'atteindre, sur le territoire du Grand Nancy, l'objectif fixé par le Grenelle.

3 / LA DÉFINITION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2018-2020 : MOBILISER ET CO-CONSTRUIRE

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS 2010-2015 DU GRAND NANCY ÉTANT ARRIVÉ À SON ÉCHÉANCE EN JUIN 2015, LE GRAND NANCY DISPOSAIT DE 3 ANS POUR RÉVISER SON PROGRAMME D' ACTIONS. POUR CONTRIBUER À L' ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE -10%, LA MÉTROPOLE A CEPENDANT DÉCIDÉ DE LANCER SA RÉVISION DÈS LA RENTRÉE 2016 AFIN D' ABOUTIR À UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS RÉVISÉ ET OPÉRATIONNEL DÉBUT 2018 ET DE DÉPLOYER LE PLAN D' ACTIONS SUR 3 ANS SUR LA PÉRIODE 2018-2020.

3.1 / Vers un objectif partagé

Par ce présent programme, **la Métropole du Grand Nancy s'engage à réduire de 10% ses tonnages annuels de déchets (DMA) par habitant entre 2010 et 2020.** Ceci représente une réduction de 13 400 tonnes produites et collectées annuellement à l'horizon 2020 (soit 51 kg/habitant/an).

La Métropole et les communes sont légitimes pour interpeller les habitants. Mais l'effort ne doit pas peser uniquement sur les citoyens consommateurs. Les collectivités et administrations doivent montrer l'exemple pour être légitimées. La réussite du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2018-2020 (PLPDMA 2018-2020) nécessitera également l'implication de toutes les forces du territoire. Le champ d'action est large, une multitude d'acteurs peuvent prendre part au déploiement des actions en faveur de la réduction des déchets.
La prévention des déchets est l'affaire de tous !

3.2 / Le rôle fédérateur de la Métropole

La Métropole porte son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés sur son périmètre géographique. Son rôle est de mettre en mouvement les énergies du territoire vers un objectif de réduction des déchets en créant des interactions avec et entre les acteurs socio-économiques du territoire métropolitain. Elle est pilote et animatrice du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Par ces missions, il s'agit de favoriser une prise de conscience par l'éducation, l'information et la sensibilisation, mais également offrir aux habitants et acteurs locaux la possibilité d'agir.

Les modalités d'intervention de la Métropole peuvent être les suivantes :

- > mobiliser les acteurs du territoire et animer des réseaux d'acteurs,
- > développer des partenariats,
- > accompagner, former et suivre les partenaires et leurs projets,
- > sensibiliser les publics,
- > communiquer,
- > valoriser les initiatives locales, qu'elles soient individuelles ou collectives,
- > aller vers l'éco-exemplarité.

Pour cela, la Métropole mobilise des moyens et des partenaires selon le programme d'actions et les modalités présentés dans ce document.

3.3 / La gouvernance choisie pour la définition du PLPDMA 2018-2020

3.3.1 / La création de la Commission consultative d'élaboration et de suivi

Depuis le décret n° 2015-662 du 14 juin 2015, l'élaboration, la révision, le suivi et l'évaluation annuelle des PLPDMA sont encadrés et s'appuient obligatoirement sur l'avis d'une **Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)**.

La pertinence de la composition et les modalités de travail de cette commission consultative conditionnent la réussite des programmes mis en œuvre. Par délibération du 23 septembre 2016 et conformément à la loi, le Grand Nancy a créé sa commission consultative. Elle associe élus et acteurs du territoire (institutions, entreprises, associations, étudiants, etc.) dans le but de mobiliser autour de cette démarche.

Sa composition est définie par délibération du Conseil Métropolitain. La commission consultative d'élaboration et de suivi du programme est composée :
> d'un collège « Elus » comprenant 10 représentants de la Métropole,
> d'un collège « Partenaires institutionnels et associatifs » comprenant 10 représentants de structures locales : CAF (Caisse d'Allocations Familiales), CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie), CNIDEP (Centre National d'Innovation de Développement Durable), CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat), Direction académique, Fédération des Entreprises d'Insertion, Flore 54, Lorraine Active, Université de Lorraine, UeS (Union et Solidarité).

3.3.2 / L'organisation de la concertation

Sous la présidence de Serge BOULY, Vice-président délégué à la prévention et à la gestion des déchets, la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme, instance de dialogue et de concertation, a travaillé à la révision du programme d'actions.

Les réunions plénières et ateliers de travail de cette commission consultative ont mobilisé les acteurs locaux (cf. Annexe 1) : plus de 90 personnes se sont ainsi impliquées dans une démarche de co-construction. Ces travaux ont abouti à la proposition d'une centaine d'actions, relatives à 3 orientations prioritaires définies par cette commission en janvier 2017 pour le prochain programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés du Grand Nancy :

- > **Lutter contre le gaspillage alimentaire**
- > **Amener les citoyens, administrations et entreprises à éviter les déchets dès l'acte d'achat**
- > **Aller vers l'économie circulaire**

Pour que le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés soit fédérateur et porte ses fruits, il est essentiel qu'il réponde aux attentes fortes formulées par les acteurs locaux. La Métropole, par la méthodologie employée, n'a cessé de chercher la concordance entre les actions retenues et les attentes formulées par les acteurs locaux.

Ainsi, à l'appui des propositions formulées, la Direction des Déchets Ménagers de la Métropole a rédigé un projet de programme, présenté pour avis à la commission consultative d'évaluation et de suivi le 13 novembre 2017.

Après cette étape, la réglementation prévoit que la collectivité organise la consultation du public sur ce projet. L'objectif de cette consultation prévue par la loi est de recueillir l'avis des Grands Nancéiens avant que le conseil métropolitain délibère sur le programme définitif.

4 / LES ACTIONS DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2018-2020 : MOBILISER ET ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES ACTIONS

4.1 / UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2018-2020 STRUCTURÉ EN 12 FICHES-ACTIONS

Au service du territoire et de ses habitants, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2018-2020 s'inscrit pleinement dans le projet métropolitain. Il est structuré en 3 axes correspondant aux 3 grandes orientations identifiées par la commission consultative. Il s'organise en 12 fiches-actions présentées en seconde partie de ce document et listées ci-dessous :

AXE 1

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

FICHE 1.1 / Créer de la coordination dans la diversité des actions visant la lutte contre le gaspillage alimentaire

FICHE 1.2 / Développer une culture de la lutte contre le gaspillage alimentaire par la communication, la sensibilisation et la formation des acteurs

FICHE 1.3 / Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

FICHE 1.4 / S'appuyer sur les professionnels de l'alimentation pour diffuser les bonnes pratiques

AXE 2

ÉVITER LES DÉCHETS DÈS L'ACTE D'ACHAT

FICHE 2.1 / Amener les Grands Nancéiens vers l'éco-consommation

FICHE 2.2 / Mobiliser les parents et établissements sur les déchets de la petite enfance

FICHE 2.3 / Mobiliser les étudiants vers la réduction des déchets

FICHE 2.4 / Amener les entreprises vers la réduction des déchets

FICHE 2.5 / Le Grand Nancy et les communes, vers une commande publique exemplaire

AXE 3

ALLER VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE

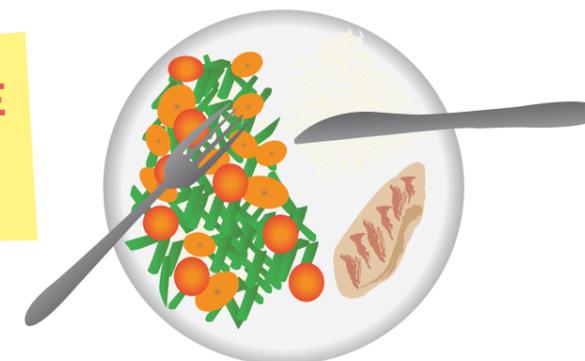
FICHE 3.1 / Faire des déchets encombrants une ressource pour notre territoire

FICHE 3.2 / Privilégier la gestion de proximité des biodéchets

FICHE 3.3 / Aider les manifestations du territoire à devenir éco-responsables

AXE 1

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



FICHE 1.1

CRÉER DE LA COORDINATION DANS LA DIVERSITÉ DES ACTIONS VISANT LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET L'ÉVOLUTION DES HABITUDES ALIMENTAIRES

De quoi s'agit-il ?

Le gaspillage alimentaire est défini comme toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée. Pour réduire le gaspillage alimentaire, chaque entreprise, acteur ou secteur d'activité peut conduire des actions individuelles et/ou collectives. Il s'agit alors de favoriser la mise en réseau des acteurs concernés par la lutte contre le gaspillage alimentaire en créant une dynamique de territoire.

Enjeux

Sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, 10 millions de tonnes de production sont perdues de la production à la consommation chaque année, c'est-à-dire rapporté au poids total des pertes et gaspillages par habitant, 150 kg par personne et par an. Tous les acteurs de la chaîne alimentaire ont un rôle à jouer dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Leurs pratiques et leurs comportements sont interdépendants. Mais ils communiquent peu, ce qui conduit à une méconnaissance des enjeux et des réalités des uns et des autres. Or la mobilisation de tous ces acteurs et la mise en cohérence de leurs actions est indispensable pour rendre efficace la lutte contre le gaspillage alimentaire sur le territoire.

Objectifs 2020

- > Contribuer à réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025.
- > Mettre en place et animer un réseau d'acteurs sur le gaspillage alimentaire à l'échelle du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

ACTION / 1.1.1

➔ CRÉER ET DIFFUSER UN ANNUAIRE RECENSANT LES ACTEURS DE LA LUTTE ANTI-GASPI

Porteur de projet / Grand Nancy

Descriptif

Création d'un document recensant les acteurs intervenant dans la réduction du gaspillage et présentant en quelques mots leur champ d'intervention ou de compétence. Diffusion par voie dématérialisée, notamment sur les sites web du Grand Nancy et des communes.

Calendrier / 2018 car la demande est forte.

ACTION / 1.1.2

➔ FÉDÉRER ET ANIMER UN RÉSEAU D'ACTEURS LOCAUX ENGAGÉS POUR RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Porteur de projet / Grand Nancy

Descriptif

Mise en place et animation par le Grand Nancy d'un Comité Local contre le gaspillage alimentaire réunissant les acteurs locaux maillons de la chaîne alimentaire. Il est envisagé 2 à 4 rencontres par an. Ce réseau vise à rassembler toutes les parties prenantes pour établir un dialogue constructif sur les pratiques et les réalités de chacun, à coordonner les actions en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire sur le territoire. Envisager une déclinaison en groupes de travail sectoriels.

Calendrier / 2018 et années suivantes.

ACTION / 1.1.3

➔ METTRE EN AVANT LES CIRCUITS COURTS, LES PRODUITS LOCAUX ET PRODUITS DE SAISON

Porteur de projet / Grand Nancy

Descriptif

Faire le lien avec le Plan Alimentaire Territorial (PAT) porté par le Département 54, et relayer les informations et actions locales qui s'inscrivent dans cette orientation.

Calendrier / 2018 et années suivantes.

➔ Budget	2018	2019	2020
Budget	4 000 €	2 000 €	2 000 €
ETP	0,14	0,11	0,11

➔ Indicateurs

Nombre de structures actives en comité local
Nombre de réunions du comité local
Evaluation qualitative de l'impact de l'annuaire (enquête)

➔ Partenaires pressentis : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (DRAAF Grand Est), Chambre d'Agriculture 54, Département 54, mairies, associations dont CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie) et la Banque Alimentaire 54, Chambre des Métiers et de l'Artisanat 54, Centre de formation des apprentis (Cepal), prestataires de restauration collective.



FICHE 1.2 DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE PAR LA COMMUNICATION, LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION DES ACTEURS

➔ De quoi s'agit-il ?

Le gaspillage alimentaire domestique représente le tiers du gaspillage généré tout au long de la chaîne alimentaire. La notion de gaspillage alimentaire domestique concerne la consommation des ménages au sein de leurs foyers. Les ménages disposent de moyens d'agir en déployant des gestes de prévention tout au long du processus de consommation des produits alimentaires : de leurs achats à la gestion des restes de repas, en passant par la conservation des aliments et la préparation des repas. Il apparaît alors incontournable de sensibiliser les consommateurs et d'accompagner leurs changements de comportement dès l'achat de produits alimentaires.

➔ Enjeux

Le gaspillage alimentaire au sein des foyers représente 29 kg/personne/an. Il pèse sur le budget des ménages à hauteur de 109 € /personne/an. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte insiste sur l'importance de la lutte contre le gaspillage alimentaire pour réduire les biodéchets à gérer. Elle évoque en particulier la nécessité d'une communication régulière auprès des citoyens, notamment dans le cadre des programmes locaux de prévention des déchets. Cette loi prévoit également l'intégration de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le parcours scolaire. Elle précise également l'importance de la sensibilisation et la formation de tous les acteurs.

➔ Objectifs 2020

- > Contribuer à réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025.
- > Sensibiliser les acteurs et accompagner les changements de comportement.

AXE 1**LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

ACTION / 1.2.1

➔ DÉPLOYER UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION BIEN IDENTIFIÉE À DESTINATION DES GRANDS NANCÉIENS

Porteur de projet / Grand Nancy

Descriptif

Campagne de communication couvrant le territoire métropolitain, via différents médias (publications, affichage, radio, web, réseaux sociaux, presse locale, etc).

Calendrier / Dès 2018.

ACTION / 1.2.2

➔ FORMER LES ACTEURS ET PARTENAIRES

Porteur de projet / Grand Nancy

Descriptif

Assurer la formation des acteurs relais et partenaires, pour asseoir une culture commune, et donner les outils pour qu'ils puissent eux-mêmes diffuser les messages.

Calendrier / 2018 et 2019.

ACTION / 1.2.3

➔ DÉPLOYER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DONNER DE L'INFORMATION PRATIQUE AUX CONSOMMATEURS

Porteur de projet / Grand Nancy

Descriptif

Supports d'information par déclinaison de la campagne de communication. Interventions sous forme de stands dans les lieux d'achats, marchés et animations lors des manifestations se déroulant sur le territoire. Information sur les dates de péremption, les quantités à cuisiner. Astuces sur la conservation des aliments et cuisine des restes. Lien avec le Contrat Local de Santé et le Plan Alimentaire Territorial pour le volet habitudes alimentaires. Mobilisation des relais en mettant à leur disposition des supports d'information.

Calendrier / À partir de 2018 et années suivantes.

AXE 1**LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

ACTION / 1.2.4

➔ SENSIBILISER LES PLUS JEUNES PAR L'INTERVENTION DE LA MÉTROPOLE ET DES ASSOCIATIONS

Porteur de projet / Grand Nancy

Descriptif

Animations dans les écoles primaires par le Grand Nancy dès janvier 2018. Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2020, s'inspirer de programmes d'interventions auprès des enfants menés sur d'autres territoires. Etudier la faisabilité et les modalités d'intervention avec les associations locales, puis conventionnement le cas échéant.

Calendrier / 2018 et 2019.

ACTION / 1.2.5

➔ CRÉER DE L'ÉMULATION ET VALORISER LES BONNES PRATIQUES DU TERRITOIRE

Porteur de projet / Grand Nancy

Descriptif

Communiquer sur des objectifs collectifs et rendre compte de l'avancement vers ces objectifs. Définir avec le comité local le déploiement d'animations collectives, de concours entre écoles.

En fin de programme, mobiliser la création de groupes locaux citoyens de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les villes et quartiers du territoire avec mise à disposition d'un kit d'outils et d'une formation/information (concept du guide composteur).

Calendrier / 2019 et 2020.

➔ Budget	2018	2019	2020
Budget	27 500 €	8 500 €	11 500 €
ETP	0,2	0,12	0,12

➔ Indicateurs

Nombre de structures formées
Nombre d'animations scolaires
Nombre d'ateliers organisés

➔ **Partenaires pressentis** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts, mairies, associations dont CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie) et la Banque Alimentaire 54, Services départementaux de l'Éducation nationale.





FICHE 1.3

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

➔ De quoi s'agit-il ?

Les acteurs de la restauration collective prennent conscience de leurs nouvelles obligations et engagent des initiatives dans l'objectif d'améliorer leurs pratiques. À travers les programmes de prévention des déchets, les collectivités s'emparent de ce sujet en développant des actions sur cette thématique.

➔ Enjeux

48% des repas hors domicile sont pris en restauration collective et 20% de ces repas sont gaspillés soit 10 kg/personne/an.

La restauration collective est particulièrement touchée par le gaspillage alimentaire. La loi du 11 février 2016 a introduit l'obligation pour les mairies de mettre en place des mesures pour limiter le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires. Une réduction du gaspillage de 30% à 50% est envisageable dans ces établissements.

➔ Objectifs 2020

Contribuer à réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025. Accompagner 15 établissements vers la réduction du gaspillage alimentaire et la mise en place du compostage de leurs biodéchets.

ACTION / 1.3.1

➔ **APPORTER UN APPUI MÉTHODOLOGIQUE POUR RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE**

Porteur de projet / Grand Nancy

Descriptif

Appui méthodologique en 2 volets : lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage des déchets de restauration.

Objectif : accompagnement de 15 nouveaux sites sur 2018-2019.

Calendrier / Un marché public en cours avec la société OrgaNéo, jusqu'en 2019.

ACTION / 1.3.2

➔ **FAVORISER L'INTÉGRATION DE CLAUSES ANTI-GASPI DANS LES MARCHÉS DE PRESTATIONS DES SERVICES DE RESTAURATION COLLECTIVE**

Porteur de projet / Grand Nancy et les mairies

Descriptif

Centraliser certains exemples de marchés publics et cahiers des charges afin d'aider les maîtres d'ouvrage à inclure des clauses favorisant la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'approvisionnement durable.

Organiser des temps d'information à destination des mairies pour faciliter la compréhension des préconisations et contraintes réglementaires.

Calendrier / 2018 et 2019

➔ Budget	2018	2019	2020
Budget	41 500 €	41 500 €	0 €
ETP	0,23	0,22	< 0,1

➔ Indicateurs

- Nombre d'établissements accompagnés
- Nombre d'établissements engagés
- Nombre d'établissements avec site de compostage
- % de réduction du gaspillage dans ces établissements
- % de mairies ayant inclus clauses anti-gaspi

➔ **Partenaires pressentis** : Mairies, Banque Alimentaire 54, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE Champenoux), Services départementaux de l'Education Nationale, Département 54, Conseils de quartier.

FICHE 1.4

S'APPUYER SUR LES PROFESSIONNELS DE L'ALIMENTATION POUR DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES

➔ De quoi s'agit-il ?

Tous les acteurs de la chaîne alimentaire ont un rôle à jouer dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Pour réduire le gaspillage alimentaire, chaque restaurateur, entreprise, acteur ou secteur d'activité peut conduire des actions individuelles et/ou collectives. Plus connu outre-Atlantique, l'usage du sac à emporter en restauration (gourmet bag) offre la possibilité au client de repartir avec ce qu'il n'a pas pu finir pendant son repas et de le consommer plus tard.

➔ Enjeux

Le territoire métropolitain comptabilise 600 restaurants environ.

➔ Objectifs 2020

Contribuer à réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025. Accompagner 15 restaurants dans la mise en place du gourmet bag.



ACTION / 1.4.1

➔ **ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DU GOURMET BAG**

Porteur de projet / Grand Nancy et autres partenaires

Descriptif

Dans un premier temps, recherche de retours d'expériences et de partenaires sur le territoire. Puis organisation de séances d'information à destination des restaurateurs. Enfin, aide à la mise en œuvre par la fourniture d'autocollants et de kits de communication aux restaurateurs volontaires par exemple. Pour informer les habitants, programmer le déploiement d'une campagne d'affichage.

Calendrier / 1^{ère} phase 2019 puis déploiement en 2020.

ACTION / 1.4.2

➔ **ENCOURAGER LE DON DE DENRÉES NON SERVIES EN RESTAURATION COLLECTIVE**

Porteur de projet / Grand Nancy et autres partenaires

Descriptif

La pratique du don des denrées non servies en restauration collective est possible, mais encadrée par une réglementation qu'il convient d'explicitier aux différents interlocuteurs (commanditaire, prestataires, associations, etc). Une expérimentation a été menée avec succès par la Ville de Nancy, Sodexo et la Banque Alimentaire.

Calendrier / 2019 et 2020.

ACTION / 1.4.3

➔ **ALLER VERS L'EXEMPLARITÉ DANS LE CADRE DES PRESTATIONS TRAITEUR COMMANDÉES PAR LA MÉTROPOLE ET LES COMMUNES**

Porteur de projet / Grand Nancy

Descriptif

Action à co-construire avec plusieurs services de la Métropole, et avec les mairies volontaires.

Calendrier / 2019 et 2020.

➔ Budget	2018	2019	2020
Budget	0 €	13 500 €	3 500 €
ETP	0	0,23	0,14

➔ Indicateurs

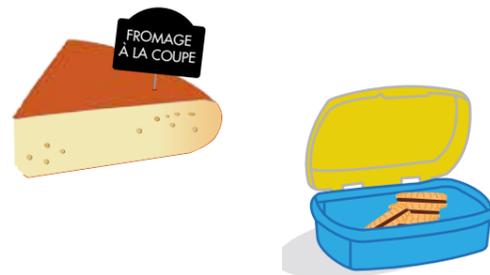
Nombre de personnes sensibilisées
 Nombres de restaurateurs engagés
 Tonnages évités

➔ **Partenaires pressentis** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe Grand Est), Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts, Chambre des Métiers et de l'Artisanat 54, restaurateurs, prestataires de restauration collective, mairies, Banque Alimentaire 54, associations, traiteurs.



AXE 2

ÉVITER LES DÉCHETS DÈS L'ACTE D'ACHAT



AXE 2

ÉVITER LES DÉCHETS DÈS L'ACTE D'ACHAT

FICHE 2.1

AMENER LES GRANDS NANCÉIENS VERS L'ÉCO-CONSOMMATION

➔ De quoi s'agit-il ?

L'éco-consommation est un mode de consommation compatible avec le développement durable qui implique des choix plus respectueux de l'environnement et de la santé. C'est ainsi un engagement individuel qui se manifeste par des actes simples comme ne pas utiliser de sacs plastiques et autres produits jetables : on parle alors d'écogeste.

La promotion des produits peu générateurs de déchets est une action figurant habituellement dans les programmes de prévention des déchets, mais son contour est très varié. Elle se traduit en pratique par la diffusion de recommandations accompagnées de démarches de communication.

➔ Enjeux

79 % des Grands Nancéiens pensent que le fait de choisir des produits qui génèrent moins de déchets peut leur faire faire des économies (enquête Qualitest pour le compte du Grand Nancy, oct. 2016)

➔ Objectifs 2020

Sensibiliser les consommateurs aux avantages économiques et écologiques d'une consommation responsable.



ACTION / 2.1.1

➔ DONNER AUX RELAIS LES MOYENS D'AGIR VERS LEURS PUBLICS

Porteur de projet / Grand Nancy

2.1.1.1 / ORGANISER DES FORMATIONS POUR LES ACTEURS RELAIS

Descriptif

Organiser des formations à destination des acteurs relais afin de leur apporter des clés pour accompagner le changement de comportements de leur(s) public(s).

Calendrier / Dès le second semestre 2018.

2.1.1.2 / LANCER UN APPEL À PROJET POUR INVITER LES ACTEURS RELAIS À AGIR DANS LE CHAMP DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Descriptif

Pour faire émerger les idées innovantes des habitants et des associations locales.

Calendrier / Au 2^e semestre 2018.

ACTION / 2.1.2

➔ FAIRE ESSAIMER DE NOUVEAUX GESTES RELEVANT DE L'ÉCO-CONSOMMATION

Porteur de projet / Agence Locale pour l'Energie et le Climat et Métropole du Grand Nancy

2.1.2.1 / INTÉGRER UN VOLET « DÉCHETS » AU DISPOSITIF « FAMILLES À ÉNERGIE POSITIVE »

Descriptif

Les Familles à énergie positive se regroupent en équipes pour participer à un défi et économiser le plus d'énergie possible sur les consommations à la maison (chauffage, eau chaude, équipement domestique). Chaque équipe fait le pari d'atteindre au moins 8% d'économie d'énergie par rapport à l'hiver précédent.

La participation des familles consiste à adopter quelques gestes d'économie d'énergie, à faire le relevé des consommations pour voir les progrès réalisés et partager quelques moments conviviaux.

Le dispositif est coordonné par l'Agence Locale pour l'Energie et le Climat (ALEC).

Calendrier / Dès 2018.

2.1.2.2 / VALORISER LES TÉMOIGNAGES DES FAMILLES ZÉRO DÉCHET

Descriptif

Il s'agit de recueillir et diffuser les témoignages des habitants et familles impliqués dans la réduction des déchets, en les rendant prescripteurs.

Calendrier / 2019 et 2020

2.1.2.3 / ORGANISER DES ATELIERS THÉMATIQUES EN LIEN AVEC LES ASSOCIATIONS

Descriptif

Co-organiser des ateliers apportant des conseils pratiques pour jeter moins au quotidien, sur des thèmes tels que :

- > éviter le suremballage et faire des économies,
- > fabriquer ses produits nettoyants naturels,
- > fabriquer des couches lavables,
- > fabriquer ses cotons démaquillants

Calendrier / De mi 2018 à mi 2020.

AXE 2

ÉVITER LES DÉCHETS DÈS L'ACTE D'ACHAT

2.1.2.4 / PROMOUVOIR L'AUTOCOLLANT STOP PUB

Descriptif

L'autocollant STOP PUB évite de recevoir dans sa boîte aux lettres des imprimés non sollicités. Le STOP PUB ne vise pas les journaux des collectivités.

Selon l'enquête Qualitest réalisée pour le compte du Grand Nancy en octobre 2016, 43,9% des sondés déclarent avoir apposé une mention sur leur boîte aux lettres pour ne pas recevoir de publicité. Et 54% de ceux qui ne l'ont pas mentionné se disent prêts à le faire si le Grand Nancy mettait un STOP PUB à disposition des habitants.

Il s'agit de mettre à disposition des particuliers des autocollants STOP PUB selon plusieurs modes de diffusion :

- > à la Maison de l'Habitat et du Développement Durable,
- > en mairies,
- > dans certains commerces de proximité,
- > auprès des associations relais,
- > en téléchargement sur internet (à confirmer).

En parallèle, cette action nécessite d'engager des démarches partenariales avec les distributeurs et les diffuseurs de publicités afin de garantir le respect de cet autocollant.

Objectif

Augmenter de 10% le taux d'apposition de l'autocollant STOP PUB (soit 12 000 autocollants environ)

Calendrier / À compter du 2^e semestre 2018

2.1.2.5 / APPUYER LES INITIATIVES ASSOCIATIVES DANS LE RECENSEMENT DES COMMERCES PROPOSANT L'ACHAT EN VRAC

Il s'agit d'appuyer l'initiative des associations qui travaillent à l'élaboration d'annuaire ou de carte des acteurs et commerçants facilitant la démarche de réduction des déchets, par la vente en vrac notamment.

Calendrier / Dès 2018

➔ Budget	2018	2019	2020
Budget	32 000 €	10 500 €	10 500 €
ETP	0,25	0,13	0,1

➔ Indicateurs

Taux d'équipement des boîtes aux lettres en Stop pub
Enquête téléphonique auprès des habitants.

➔ **Partenaires pressentis** : Association Zéro Déchet Nancy, associations de consommateurs, associations pour l'environnement, associations de quartier, mairies, Agence Locale de l'Énergie et du Climat, distributeurs de publicités.



AXE 2

ÉVITER LES DÉCHETS DÈS L'ACTE D'ACHAT



FICHE 2.2

MOBILISER LES PARENTS ET LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT SUR LA QUESTION DES DÉCHETS DE LA PETITE ENFANCE

➔ De quoi s'agit-il ?

L'évocation des « couches lavables » renvoie souvent à l'image des langes utilisés pour les bébés il y a 40 ans. Pourtant, les couches lavables actuelles ne leur ressemblent en rien : « high tech », elles savent s'adapter aux besoins des familles et à la morphologie de bébé. Malgré tout, elles suscitent beaucoup d'idées reçues. Comme les couches jetables, elles présentent des avantages et des inconvénients.

Jetable ou lavable ? La décision revient aux parents et aux établissements d'accueil du jeune enfant qui doivent pouvoir choisir selon leurs critères sur la base d'une information complète et objective sur ces deux options.

➔ Enjeux

Chaque enfant produit environ 1 tonne de couches jetables jusqu'à l'acquisition de la propreté soit le volume de sa chambre... Ainsi plus de 3000 tonnes de couches jetables usagées sont produites chaque année par les 11 500 enfants du territoire âgés de 0 à 28 mois. Ces couches usagées coûtent au Grand Nancy près de 380 000 € par an uniquement pour leur traitement.

Pour soutenir des emplois locaux (des structures locales assurent la promotion et la fabrication de couches lavables) et permettre aux ménages et aux crèches de maîtriser leur budget « couches », le Grand Nancy gagnerait à encourager l'utilisation des couches lavables. Son rôle pourrait être de lutter contre les idées reçues et d'accompagner à l'apprentissage indispensable de ce nouveau geste.

➔ Objectifs 2020

- > 1 formation « couches lavables » à destination des professionnels de la petite enfance
- > 3 crèches accompagnées à l'utilisation des couches lavables
- > 3 réunions du comité de pilotage 'couches lavables et établissements d'accueil du jeune enfant
- > 5 animations « Choisir et utiliser les couches lavables », 2 ateliers « Fabrication de couches lavables », 6 animations/ateliers sur les déchets de la petite enfance

ACTION / 2.2.1

► **ACCOMPAGNER À L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES**

Porteur de projet / Grand Nancy

2.2.1.1 / ACCOMPAGNER LES CRÈCHES À L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES

Descriptif

Le développement des couches lavables ne peut se faire sans l'implication forte de l'ensemble des professionnels de la petite enfance (maternité, structures d'accueil, sages-femmes, pédiatres, Caisse d'Allocations Familiales, Protection Maternelle et Infantile (Département 54), ...). Il s'agit de faire connaître les couches lavables à ces publics, de développer des relais de terrain diffusant une information précise au plus près des familles, d'expliquer et de susciter l'intérêt d'utiliser des couches lavables en structure d'accueil. Cette action prévoit :

- > la formation de professionnels à l'utilisation des couches lavables,
- > l'accompagnement de crèches à l'utilisation des couches lavables,
- > l'animation d'un comité de pilotage pour diffuser les enseignements tirés de l'accompagnement des crèches.

Calendrier / 2019 et 2020

2.2.1.2 / ACCOMPAGNER LES PARENTS À L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES

Descriptif

Cet accompagnement se fait au travers d'ateliers/animations proposés aux parents :

- > les ateliers de sensibilisation « Choisir et utiliser les couches lavables » visent à faire évoluer les idées reçues au sujet des couches lavables et à transmettre le savoir-faire en permettant une utilisation aisée,
- > les ateliers « Fabrication de couches lavables » doivent permettre à tous les parents d'accéder à cette alternative,
- > l'animation/atelier sur les déchets de la petite enfance doit sensibiliser les parents aux atouts de la réduction des déchets de la petite enfance (repas, change et produits d'hygiène, jeux et jouets, vêtements et équipements de puériculture) et les aidera à adopter des comportements et des habitudes de consommation responsables.

Calendrier / 2019 et 2020

► Budget	2018	2019	2020
Budget	0	16 900 €	16 900 €
ETP	0	< 0,1	< 0,1

► **Indicateurs**

- Nombre de professionnels sensibilisés
- Nombre de professionnels formés
- Nombre de crèches accompagnées/Nombre d'enfants concernés
- Nombre de parents sensibilisés

► **Partenaires pressentis** : crèches, Caisse d'Allocations Familiales, Centres communaux d'action sociale, Protection Maternelle et Infantile (Département 54), sages-femmes...



FICHE 2.3

MOBILISER LES ÉTUDIANTS VERS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

► **De quoi s'agit-il ?**

La Métropole du Grand Nancy se mobilise au quotidien en faveur du développement universitaire et de la vie étudiante. Dans cet esprit elle a créé, dès 2009, un Conseil de la vie étudiante (CVE) réunissant 36 membres issus du monde étudiant. Le Conseil de la Vie étudiante entend être un lieu de dialogue et de co-construction qui vise à prendre en compte les attentes étudiantes sur les sujets relatifs au service public. Le but est de recueillir les avis des étudiants et d'élaborer, avec les élus et les services du Grand Nancy, des solutions et projets visant à renforcer l'attractivité de l'offre d'enseignement supérieur du territoire au travers de l'amélioration des conditions de vie des étudiants.

► **Enjeux**

Avec 49 000 étudiants sur son territoire, soit près d'un habitant sur six, et une communauté universitaire de 6 000 personnes, la Métropole du Grand Nancy figure parmi les premiers pôles universitaires français. De nombreux déchets encombrants sont générés au début et à la fin de l'année universitaire.

► **Objectifs 2020**

La Métropole dotée d'outils efficaces à destination des étudiants



AXE 2

ÉVITER LES DÉCHETS DÈS L'ACTE D'ACHAT

ACTION / 2.3.1

➔ S'APPUYER SUR LE CONSEIL DE LA VIE ETUDIANTE POUR MOBILISER LES ÉTUDIANTS SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Porteur de projet / Grand Nancy

2.3.1.1 / LANCER UN APPEL À PROJETS AUPRÈS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Descriptif

Il s'agit de faire émerger les initiatives étudiantes qui répondent aux enjeux de réduction des déchets des étudiants (gestion du mobilier à l'arrivée et au départ des étudiants par exemple).

Calendrier / Préparation en 2018, puis mise en œuvre en 2019.

2.3.1.2 / SAISIR LE CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE

Descriptif

Sur des sujets comme :

- > l'utilisation des réseaux sociaux pour faire connaître les gestes de réduction des déchets auprès de la population étudiante ;
- > l'information aux nouveaux arrivants sur l'agglomération (guide de bonnes pratiques, interventions dans les amphithéâtres, etc).

Calendrier / Sur la période 2018 à 2020.

2.3.1.3 / DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES DES ÉCO-MANIFESTATIONS AUPRÈS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Descriptif

En lien avec les actions développées dans l'axe 3.

Calendrier / 2018 à 2020.

➔ Budget	2018	2019	2020
Budget	2 000 €	12 000 €	2 000 €
ETP	< 0,1	0,2	0,1

➔ Indicateurs

Nombre d'étudiants impliqués dans les actions
Nombre d'opérations de sensibilisation menées
Tonnages évités (selon actions définies)

➔ **Partenaires pressentis** : Conseil de la Vie Etudiante du Grand Nancy, associations étudiantes, Université de Lorraine, CROUS Nancy-Metz, résidences étudiantes et bailleurs.



AXE 2

ÉVITER LES DÉCHETS DÈS L'ACTE D'ACHAT

FICHE 2.4

AMENER LES ENTREPRISES VERS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS



➔ De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'accompagner les « non ménages » vers des pratiques favorisant la réduction des déchets.

La difficulté tient au large spectre d'activités concernées.

➔ Enjeux

Sur la quantité de déchets ménagers et assimilés collectées chaque année sur le territoire du Grand Nancy (hors déchetterie), on estime que 30% sont issus d'activités professionnelles et d'établissements publics. Dès lors que ces activités produisent plus de 1 000 litres de déchets par semaine, elles sont soumises au paiement de la Redevance Spéciale. Les professionnels qui utilisent les déchetteries communautaires de Nancy, Ludres et Maxéville paient en fonction du type et du volume de déchets déposés en déchetteries.

➔ Objectifs 2020

Des entreprises impliquées dans la prévention de leurs déchets.



AXE 2

ÉVITER LES DÉCHETS DÈS L'ACTE D'ACHAT

ACTION / 2.4.1

► ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À INTÉGRER LES PRATIQUES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Porteur de projet / Grand Nancy

2.4.1.1 / AJUSTER LE POTENTIEL INCITATIF DE LA REDEVANCE SPÉCIALE AU PROFIT DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Descriptif

À définir au sein de la Direction Déchets Ménagers de la Métropole.

Calendrier / À définir.

2.4.1.2 / DIFFUSER ET PROMOUVOIR LES APPELS À PROJETS « ÉCONOMIE CIRCULAIRE »

Descriptif

Relayer les appels à projets lancés régulièrement par des structures telles que l'Ademe, la Région Grand Est, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, etc.

Calendrier / Dès 2018.

2.4.1.3 / ÊTRE EN VEILLE SUR LE SUJET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE APPLIQUÉE AUX ENTREPRISES

Descriptif

Au côté des chambres consulaires, rester en veille sur le sujet de l'économie circulaire appliquée aux entreprises.

Calendrier / 2018 à 2020

► Budget	2018	2019	2020
Budget	non défini à cette date		
ETP	< 0,1	< 0,1	< 0,1

► Indicateurs

À définir selon les options retenues

► **Partenaires pressentis** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe Grand Est), Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Centre National d'Innovation pour le Développement Durable et l'Environnement dans les Petites entreprises (CNIDEP), organisations professionnelles, associations de commerçants, mairies.

AXE 2

ÉVITER LES DÉCHETS DÈS L'ACTE D'ACHAT

FICHE 2.5 LE GRAND NANCY ET LES COMMUNES



► De quoi s'agit-il ?

Les participants des ateliers ont exprimé une demande forte sur l'exemplarité du Grand Nancy dans la mise en œuvre du volet environnemental de sa commande publique. L'ensemble des actions décrites ici vise à se doter des outils et méthodes nécessaires pour faire évoluer les pratiques d'achat des acheteurs du Grand Nancy.

► Enjeux

La commande publique constitue l'un des principaux leviers de la transition écologique (10 % du PIB en France). Au-delà du rôle d'exemplarité des autorités publiques, les volumes d'affaires engagés impactent directement l'offre économique globale et les pratiques des fournisseurs. Le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics réaffirme le rôle incitatif des marchés publics qui doivent être mis au service des politiques publiques, notamment en matière de développement durable. (1)

► Objectifs 2020

Définir une politique d'achat plus performante sur le volet environnemental. Aider les acheteurs du Grand Nancy à adopter de nouvelles pratiques d'achat (sourcing, coût du cycle de vie...). Accompagner les acheteurs du Grand Nancy à la mise en œuvre de ces pratiques lors de la rédaction de leurs marchés publics.

(1) Focus : vers une commande publique circulaire, Observatoire des achats responsables/Institut de l'économie circulaire

AXE 2

ÉVITER LES DÉCHETS DÈS L'ACTE D'ACHAT

ACTION / 2.5.1

► DÉVELOPPER LE VOLET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE VIA UNE COMMANDE PUBLIQUE EXEMPLAIRE

Porteur de projet / Grand Nancy

2.5.1.1 / DÉFINIR, ADOPTER ET METTRE EN ŒUVRE UN « SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES » ET METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE INTERNE POUR SON SUIVI

Descriptif

Portage de l'action par la Direction de l'Assistance Juridique et de la Commande Publique. L'objectif de la gouvernance interne est de permettre la diffusion des savoir-faire acquis lors de la mise en œuvre du Schéma (à destination des acheteurs internes par exemple)

Calendrier / À préciser selon portage politique.

2.5.1.2 / ACCOMPAGNER LES ACHETEURS À INTÉGRER UNE APPROCHE « COÛT DU CYCLE DE VIE » LORS DE LA DÉFINITION DU CAHIER DES CHARGES DE LEURS PRODUITS ET SERVICES

Descriptif

S'appuyer sur la planification annuelle des achats pour détecter les marchés les plus pertinents et proposer aux acheteurs un accompagnement par la Direction Déchets Ménagers (portage par la Direction Déchets Ménagers en partenariat avec la Direction de l'Assistance Juridique et de la Commande Publique).

Calendrier / 2018 : Phase préparatoire puis 2019 et 2020 : Mise en œuvre des accompagnements.

2.5.1.3 / TESTER UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES ACHATS SUR LA BASE D'UNE APPROCHE « COÛTS COMPLETS »

Descriptif

Utiliser la méthodologie développée par l'ADEME avec la Direction de l'Administration Générale pour amener les acheteurs à évaluer leurs achats en vue du renouvellement de leurs marchés ou des pratiques d'achat internes

Calendrier / 2 démarches accompagnées : une en 2018, une en 2019.

AXE 2

ÉVITER LES DÉCHETS DÈS L'ACTE D'ACHAT

ACTION / 2.5.2

► FORMER ÉLUS, PROFESSIONNELS DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET SERVICES À L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE ET DÉVELOPPER UNE CULTURE DE L'ÉVITEMENT DES DÉCHETS

Porteur de projet / Grand Nancy

2.5.2.1 / DÉFINIR UNE OFFRE DE FORMATION À L'ACHAT RESPONSABLE ADAPTÉE AUX DIFFÉRENTS MÉTIERS DES ACHETEURS

Descriptif

Conjointement avec le service « Formation » de la Direction des Ressources Humaines et la Direction de l'Assistance Juridique et de la Commande Publique.

Calendrier / 2018 : Définition de l'offre / 2019 : Proposition de l'offre aux agents.

2.5.2.2 / INTÉRESSER ET SENSIBILISER LARGEMENT LES SERVICES DU GRAND NANCY EN INTERNE

Descriptif

Intégrer une sensibilisation à destination des agents du Grand Nancy lors de la formation 'Initiation à la commande publique' organisée par la Direction de l'Assistance Juridique et de la Commande Publique (à compléter éventuellement par des séminaires internes).

Calendrier / 2018 / 2019 / 2020 : selon calendrier des formations « Initiation à la commande publique ».

2.5.2.3 / CRÉER UN GROUPE DE TRAVAIL « COMMUNES » AFFILIÉ À LA CCES

Descriptif

Mobiliser les communes sur le sujet de l'achat public responsable et diffuser bonnes pratiques et savoir-faire.

Calendrier / 2019 / 2020.

► Budget 2018 2019 2020

Budget	non défini à cette date		
ETP	non défini à cette date		

► Indicateurs

Adoption du Schéma
Nombre d'agents sensibilisés
Nombre d'agents formés
Nombre de marchés accompagnés

► Partenaires pressentis : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, mairies, Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Métropole du Grand Nancy : Direction de l'Assistance Juridique et de la Commande Publique, Direction des ressources Humaines (service Formation) et Direction de l'Administration Générale.



AXE 3

ALLER VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



FICHE 3.1

EXPLOITER LA SECONDE VIE DES « ENCOMBRANTS »

De quoi s'agit-il ?

Les pratiques de réemploi et de réutilisation sont assez diverses et font intervenir de nombreux acteurs. Le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a une vocation sociale importante et se caractérise par l'importance du secteur associatif. Il est dominé par 3 réseaux spécialisés dans le réemploi (Emmaüs, la Fédération ENVIE et le Réseau des Ressourceries), auxquels s'ajoutent les activités de réemploi exercées par les entreprises d'insertion, les entreprises adaptées et les associations caritatives. D'autre part, les acteurs de la revente et du reconditionnement (matériel informatique et bureautique notamment) interviennent sur un marché concurrentiel.

Enjeux

Le gisement d'encombrants est le gisement de déchets le plus important après celui des biodéchets. Selon une étude menée sur le Grand Nancy en 2011, chaque Grand Nancéien jette chaque année environ 64 kg d'encombrants (meubles, bibelots...) auxquels s'ajoutent 11 kg de textiles (vêtements, chaussures...). Une partie importante de ce gisement de déchets (qui représente près de 20 000 tonnes par an) est encore en bon état et pourrait aisément être réutilisée.

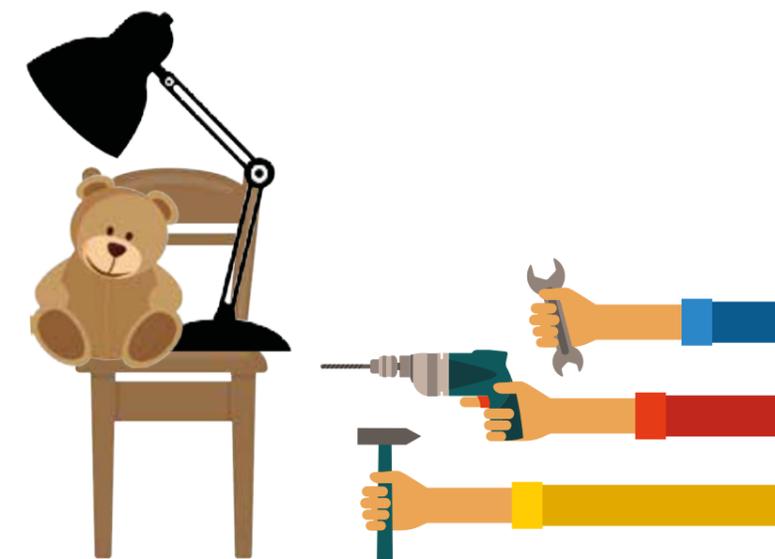
Les pratiques de réemploi et de réutilisation visent à donner une seconde vie aux produits usagés et permettent ainsi de retarder l'apparition des déchets. La réparation est également une pratique qui permet d'allonger la durée de vie des objets. Le mobilier ainsi que les équipements électriques et électroniques peuvent faire l'objet de pratiques de réparation, de réemploi et de réutilisation afin de prolonger leur durée d'usage et retarder ainsi l'apparition des déchets.

Objectifs 2020

- > Déploiement de 20 ateliers « Repair'Café » par an à l'horizon 2020.
- > Organisation du Village du réemploi et de la réparation chaque année.
- > Collecte de 1150 tonnes de vêtements en 2020.
- > Lancement d'un site Eco-Mairie.
- > Lancement d'appels à projets.

AXE 3

ALLER VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



ACTION / 3.1.1

ORGANISER DES ATELIERS DE CO-RÉPARATION AU PLUS PRÈS DES HABITANTS DE LA MÉTROPOLE

Porteur de projet / MJC Lorraine avec un soutien important du Grand Nancy

3.1.1.1 / DÉPLOYER LES REPAIR'CAFÉ SUR LE TERRITOIRE EN PARTENARIAT AVEC LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) LORRAINE

Descriptif

Un Repair Café est un atelier consacré à la réparation d'objets organisé à un niveau local entre des personnes qui habitent ou fréquentent un même endroit. Ces personnes se rencontrent périodiquement en un lieu déterminé où des outils sont mis à leur disposition et où elles peuvent faire réparer un objet apporté par des citoyens réparateurs bénévoles. Aujourd'hui les volontés de la Métropole et de la MJC Lorraine, qui organise avec succès un Repair Café depuis 2 ans, se rejoignent autour d'un projet commun : faire essaimer la démarche Repair Café dans d'autres lieux de l'agglomération. Par cette action, il s'agit d'accompagner l'installation pérenne d'une vingtaine d'ateliers de co-réparation sur le territoire métropolitain.

Calendrier / Préparation au 2^e semestre 2017 et déploiement entre 2018 et mi-2021.

Budget / 150 000 € entre 2017 et 2021.

ACTION / 3.1.2

SENSIBILISER LES HABITANTS LORS D'UN TEMPS FORT

Porteur de projet / MJC Lorraine avec un soutien important du Grand Nancy

3.1.2.1 / RECONDUIRE LE VILLAGE DE LA RÉPARATION ET DU RÉEMPLOI ET LE DÉLOCALISER DANS LES COMMUNES

Descriptif

Cette opération a été montée avec succès par le Grand Nancy en novembre 2014 puis en novembre 2015 à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets. Elle a été récompensée par l'Ademe Lorraine en décembre 2015.

Il s'agit de sensibiliser les habitants sur les solutions locales leur permettant de prolonger la durée de vie des objets, en mobilisant associations et artisans du territoire sous un grand chapiteau installé au Parc de la Pépinière à Nancy. Pour les éditions à venir le lieu d'implantation pourrait changer. Dorénavant, il s'agira également d'associer fortement le réseau des Repair Cafés de l'agglomération.

Calendrier / 2019 et 2020.

ACTION / 3.1.3

➤ **RENCONTRER LES ACTEURS DE LA RÉPARATION VÉLO ET VALORISER LEURS ACTIONS**

Descriptif

Sur le territoire, plusieurs structures interviennent dans le champ de la réparation vélo. Ce sont des acteurs institutionnels (Maison du Vélo du Grand Nancy), associatifs (Atelier Dynamo par exemple), du secteur marchand, ou encore des initiatives étudiantes. Leurs diverses activités s'orientent sur la transmission de connaissances en matière d'entretien et de réparation vélo, l'auto-réparation, la réutilisation de pièces détachées, la remise à niveau de vélos qui sont ensuite revendus à prix modique, de bourses aux vélos d'occasion, ect. Il s'agit ainsi pour la Métropole d'aller à la rencontre de ces différents acteurs, de valoriser leur action via ses outils de communication, et d'identifier les modalités pour faciliter leurs interventions sur le territoire métropolitain.

Calendrier / dès 2018.

ACTION / 3.1.4

➤ **FAVORISER LE RÉEMPLOI DES TEXTILES**

Porteur de projet / Grand Nancy

Descriptif

Les textiles jugés usagés peuvent être donnés à des associations caritatives ou apportés sur des points de collecte en vue de leur donner une seconde vie. D'autres filières en permettent encore le réemploi : brocantes, bourses aux vêtements, don entre proches et revente sur internet. Ces actions permettent d'éviter de les jeter dans le circuit traditionnel de traitement des déchets.

L'éco-organisme Eco-TLC est chargé d'organiser la récupération des TLC (textiles, linge de maison et chaussures usagés) et d'en assurer la valorisation (par réutilisation essentiellement). En 2013, une convention a été signée entre le Grand Nancy, Eco-TLC et Ecotextiles pour organiser localement la collecte des TLC déposés dans des bornes de collecte. Eco-textile préconise d'installer une borne pour 2000 habitants pour avoir des performances de collecte élevées. Cet objectif est rempli sur la métropole depuis l'année 2014.

Il s'agit donc à présent d'accentuer fortement la communication vers les habitants pour atteindre un ratio collecté de 4,5 kg/hab/an ; c'est à dire tripler les tonnages collectés entre 2016 et 2020.

Calendrier / De mi 2018 à 2020.

ACTION / 3.1.5

➤ **INVENTER LES SOLUTIONS POUR GÉRER LOCALEMENT LES ENCOMBRANTS**

Porteur de projet / Grand Nancy

3.1.5.1 / LANCER UN DISPOSITIF ECO-MAIRIE

Descriptif

Il s'agit d'un dispositif collaboratif et territorial de vente et de don d'objets par internet. Une sorte de « leboncoin » à l'échelle locale pour des transactions (don, vente) entre voisins.

Calendrier / Lancement envisagé au 2^e semestre 2018.

3.1.5.2 / LANCER DES APPELS À PROJET À DESTINATION DU MONDE ASSOCIATIF, ARTISTIQUE ET DES ENTREPRISES POUR FINANCER DES ACTIONS DE PRÉVENTION / RÉEMPLOI DES ENCOMBRANTS

Descriptif

Dans l'objectif de faire émerger ou bien de consolider des initiatives locales permettant de prolonger la durée de vie des objets relevant des catégories des encombrants. Deux appels à projets sont prévus sur ce Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2020.

Calendrier / 2^e semestre 2018 et 1^{er} semestre 2020

➤ Budget	2018	2019	2020
Budget	87 000 €	52 500 €	60 000 €
ETP	0,33	0,17	0,27

➤ **Indicateurs**

- Nombre d'ateliers « Repair'Café » organisés
- Organisation du Village du réemploi et de la réparation
- Nombre de déchetteries où intervient la Boutique du Réemploi
- Tonnages collectés par Eco-TLC sur le territoire
- Nombre d'objets échangés sur le site Eco-Mairie
- Nombre d'appels à projets
- Nombre de répondants aux appels à projet

➤ **Partenaires pressentis :** Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, mairies, éco-organismes, Ecotextiles, Emmaüs, La Boutique du Réemploi, la MJC Lorraine, la Fédération des entreprises d'insertion, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 54, les bailleurs.





FICHE 3.2

PRIVILÉGIER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

De quoi s'agit-il ?

La gestion de proximité des biodéchets (gaspillage alimentaire, déchets de cuisine et de jardins) permet de limiter fortement leur collecte et leur traitement centralisé et d'en limiter les nuisances induites : moins de transport routier, moins de grosses unités de traitement (usines de compostage, incinération, etc.),... La gestion de proximité a de plus l'intérêt de sensibiliser les citoyens sur toutes les questions liées aux déchets et de les responsabiliser. Historiquement centrées sur le compostage individuel, les opérations de gestion de proximité ont élargi leur champ d'intervention à d'autres techniques (paillage, etc.) et sont sorties du cadre domestique avec le développement du compostage partagé et du compostage autonome en établissement (écoles, entreprises, etc.).

Enjeux

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 met en avant la gestion de proximité des biodéchets : «Le service public de gestion des déchets (...) progresse dans le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures résiduelles (...) ». La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adapté à son territoire.

Les biodéchets constituent entre 20 et 25 % du poids des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par les Grands Nancéiens. Ainsi, chaque année, environ 30 000 tonnes de biodéchets sont incinérées alors qu'elles sont constituées de matière organique biodégradable qui pourrait retourner naturellement aux sols suivant le cycle de la matière organique.

Le Grand Nancy encourage le compostage individuel depuis 1997, le compostage partagé (compostage de quartier, en pied d'immeuble) et le lombricompostage depuis 2011, le compostage autonome en établissement depuis 2015. Les actions ci-dessous visent à continuer à ancrer des pratiques encore nouvelles dans le territoire et à développer de nouvelles solutions de proximité pour permettre à de nouveaux publics d'accéder à une solution de gestion de proximité pour leurs biodéchets.

Objectifs 2020

- > 150 nouveaux sites de compostage partagé.
- > 1 nouveau réseau de référents de sites de compostage partagé.
- > Progression des pratiques du paillage, du compostage (1200 composteurs vendus), du lombricompostage (210 lombricomposteurs vendus).

ACTION / 3.2,1

PERMETTRE AUX CITOYENS D'ACCÉDER À DES SOLUTIONS DE PROXIMITÉ POUR LEURS BIODÉCHETS GRÂCE AU COMPOSTAGE PARTAGÉ

Porteur de projet / Grand Nancy

3.2.1.1 / AUGMENTER LE MAILLAGE DE SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Descriptif

Un site de compostage partagé est un lieu de vie convivial dans lequel les habitants renouent avec le monde du vivant en valorisant collectivement leurs déchets de cuisine. Il s'agit d'une démarche écocitoyenne génératrice de lien social. Depuis 2011, la Métropole accompagne les habitants dans la mise en place de sites de compostage partagé dans leur résidence, dans leur quartier ou dans les parcs publics. Dans le cadre de la convention signée entre le bailleur/syndic et la Métropole du Grand Nancy, les composteurs sont fournis gracieusement et les maîtres-composteurs accompagnent les habitants dans l'acquisition de cette pratique. Fin 2017, environ 45 sites fonctionnent sur le territoire.

Calendrier / 2018-2020 : création de 50 nouveaux sites chaque année.

3.2.1.2 / CRÉER ET ANIMER UN RÉSEAU DES RÉFÉRENTS DES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Descriptif

La réussite d'un site de compostage partagé repose sur l'implication et la motivation des 'référents de sites', habitants qui agissent bénévolement. Le réseau est un espace d'échanges pour leur permettre de se rencontrer pour échanger pratiques et astuces, asseoir leur savoir-faire et ainsi inscrire la dynamique du compostage partagé dans la durée. Cela fournit également l'occasion pour le Grand Nancy d'identifier comment améliorer l'accompagnement des référents.

Calendrier / 2018 : Création du réseau et organisation de 2 réunions annuelles des référents de sites de compostage partagé / 2019 : 2 réunions / 2020 : 2 réunions

3.2.1.3 / MOBILISER LES COMMUNES SUR LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Descriptif

Pour les communes, le compostage partagé constitue une opportunité supplémentaire de renforcer les liens sociaux entre habitants. Pour appuyer le déploiement du compostage partagé, elles peuvent jouer un rôle à plusieurs niveaux : faire connaître la pratique et l'accompagnement du Grand Nancy auprès de ses habitants, être relais voire devenir porteurs de projet pour des sites. L'organisation d'une réunion annuelle dans chaque commune aura pour objet de faire le point sur les sites installés et les sites à venir et sur les actions conjointes à mener par les communes et la Métropole pour inviter les habitants à se lancer dans cette pratique.

Calendrier / 2018-2020 : 20 réunions annuelles.

3.2.1.4 / MOBILISER LES BAILLEURS ET SYNDICS SUR LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Descriptif

Les bailleurs et les syndics sont des partenaires privilégiés pour le déploiement et le bon fonctionnement du compostage partagé. Cette action vise à le faire découvrir plus largement à ces publics.

Calendrier / 2018 à 2020 : 1 visite annuelle de sites de compostage partagé à destination des bailleurs sociaux et des syndics.

ACTION / 3.2.2

▶ PERMETTRE AUX CITOYENS D'ACCÉDER À DES SOLUTIONS DE PROXIMITÉ POUR LEURS BIODÉCHETS GRÂCE AU PAILLAGE ET AU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Porteur de projet / Grand Nancy

3.2.2.1 / ANIMER LE RÉSEAU DES GUIDES-COMPOSTEURS

Descriptif

Le réseau de guides-composteurs vise à diffuser les pratiques du paillage/compostage vers de nouveaux publics. Il vise également à pérenniser et améliorer ces pratiques sur le territoire. La Métropole du Grand Nancy anime un réseau de 30 guides composteurs qui, sur la base du bénévolat, imagine et organise des actions sur la gestion de proximité des biodéchets. L'objectif est de former de nouveaux guides chaque année pour maintenir la dynamique du réseau actuel.

Calendrier / 2018 à 2020 : une formation d'un groupe de 12-15 nouveaux guides chaque année en fonction de la demande.

3.2.2.2 / POURSUIVRE LA VENTE DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS À PRIX RÉDUIT

Descriptif

La Métropole du Grand Nancy promeut le compostage individuel par la vente de composteurs à prix réduit depuis 1997. Les enquêtes comportementales de 2012 et 2016 montrent une pratique du compostage bien installée et un taux d'abandon faible (5 %). L'action vise simultanément à amener de nouveaux publics à composter en habitat individuel pour continuer à développer la pratique ainsi qu'à améliorer la qualité des gestes des pratiquants pour maintenir et asseoir la pratique du compostage sur le territoire.

Calendrier / 2018 à 2020 : maintien du dispositif en cours pour la vente de 400 composteurs chaque année.

3.2.2.3 / PROPOSER CHAQUE ANNÉE DANS LES COMMUNES DES CONFÉRENCES GRAND PUBLIC SUR LES PRATIQUES DU PAILLAGE/COMPOSTAGE

Descriptif

Les techniques de paillage présentent un intérêt environnemental certain et constituent pour les habitants l'opportunité d'utiliser leurs déchets verts au profit de leurs jardins tout en s'évitant les corvées du jardinage (allers-retours déchetteries, ramassage des tontes, désherbage, arrosage...). Elles sont encore sous-utilisées mais suscitent une curiosité croissante. Cette action vise à diffuser ces pratiques via des conférences assurées par des spécialistes.

Calendrier / 2018 : rédaction et mise en œuvre d'un marché de prestation / 2018 à 2020 : 20 conférences par an dans les 20 communes du territoire

ACTION / 3.2.3

▶ PERMETTRE AUX CITOYENS D'ACCÉDER À DES SOLUTIONS DE PROXIMITÉ POUR LEURS BIODÉCHETS GRÂCE AU LOMBRICOMPOSTAGE

Porteur de projet / Grand Nancy

3.2.3.1 / POURSUIVRE LES SESSIONS DE FORMATIONS AU LOMBRICOMPOSTAGE ET LES VENTES DE LOMBRICOMPOSTEURS À PRIX RÉDUIT

Descriptif

Le lombricompostage constitue aujourd'hui une solution innovante pour composter ses biodéchets en appartement. L'intérêt et l'efficacité de cette pratique ont été validés par des « foyers témoins » grands nancéiens. La Métropole du Grand Nancy promeut cette nouvelle forme de compostage par la vente de lombricomposteurs à prix réduit depuis 2013. Compte tenu de sa nouveauté, la diffusion de cette pratique passe nécessairement par la formation des habitants.

Calendrier / 2018 à 2020 : maintien du dispositif en cours pour la vente de 70 lombricomposteurs chaque année.

ACTION / 3.2.4

▶ PERMETTRE AUX PROFESSIONNELS D'ACCÉDER À DES SOLUTIONS DE PROXIMITÉ POUR LEURS BIODÉCHETS

Porteur de projet / Grand Nancy

3.2.4.1 / TESTER LE LOMBRICOMPOSTAGE EN RESTAURATION COLLECTIVE ET LE DIFFUSER LE CAS ÉCHÉANT

Descriptif

Depuis 2017, un dispositif de lombricompostage collectif est testé dans un restaurant de la Caisse d'Allocations Familiales de Nancy. Les enseignements de ce test permettront d'évaluer la pertinence du dispositif pour le reproduire dans d'autres restaurants d'entreprises du territoire.

Calendrier / 2018 : suivi et évaluation du dispositif / 2019 : le cas échéant, étude pour l'extension de la pratique.

3.2.4.2 / ACCOMPAGNER LA RESTAURATION COLLECTIVE AU COMPOSTAGE DE LEURS BIODÉCHETS SUR SITE (CF. AXE 1)

Descriptif

Le marché de prestation en cours avec la société Organéo, prévoit l'accompagnement d'établissements de restauration collective sur le gaspillage alimentaire et sur le compostage des déchets issus de la cuisine. Cette action est développée dans l'axe 1.

Calendrier / cf. Axe 1.

ACTION / 3.2,5

► DIFFUSER LES PRATIQUES DU JARDINAGE SANS DÉCHET AU PROFIT DES PROFESSIONNELS

Porteur de projet / Grand Nancy

3.2.5.1 / COMMUNIQUER SUR L'EXEMPLARITÉ DU JARDIN BOTANIQUE JEAN-MARIE PELT

Descriptif

Fauchage tardif, désherbage manuel, démarche zéro phyto, paillage, compostage et plantations de vivaces,... En adoptant une gestion des collections plus respectueuse de l'environnement, le Jardin Botanique Jean-Marie PELT devient une vitrine pour illustrer les bons gestes de l'éco-jardinier. L'action vise à communiquer sur les bonnes pratiques du Jardin Botanique auprès des Grands Nancéiens.

Calendrier / 2018 - 2020

3.2.5.2 / COMMUNIQUER SUR L'EXEMPLARITÉ DU SERVICE ESPACES VERTS DU GRAND NANCY

Descriptif

Ayant adopté une démarche Zéro Phyto, les pratiques du service Espaces Verts du Grand Nancy peuvent venir conforter les messages de promotion de paillage/compostage portés par les maîtres-composteurs. L'action vise à communiquer sur les bonnes pratiques de ce service auprès des Grands Nancéiens.

Calendrier / 2018-2020

► Budget	2018	2019	2020
Budget	54 500 €	54 300 €	54 300 €
ETP	3,2	3,2	3,2

► Indicateurs

- Nombre de sites de compostage partagé créés/en fonctionnement.
- Nombre de référents de sites de compostage partagé participant aux réunions du réseau.
- Nombre d'interventions dans les communes sur le compostage partagé.
- Nombre de guides-composteurs participant aux réunions du réseau.
- Nombre de conférences/Participation aux conférences.
- Nombre de foyers lombricomposteurs.
- Nombre de composteurs vendu.

► **Partenaires pressentis** : Caisse d'Allocations Familiales Jean-Marie PELT, bailleurs sociaux et syndics de copropriété, Union et Solidarité, communes, associations de quartier (Conseils citoyens,...), de protection de l'environnement, de jardiniers, la Fédération des entreprises d'insertion.

AXE 3 ALLER VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

FICHE 3.3 AIDER LES MANIFESTATIONS DU TERRITOIRE À DEVENIR ÉCO-RESPONSABLES

► De quoi s'agit-il ?

Sur le territoire de la Métropole, les organisateurs de manifestations contactent la Direction Déchets Ménagers de la Métropole pour l'installation des contenants adaptés aux différents types de déchets, mais également pour solliciter la participation des services à l'évènement (sensibilisation des visiteurs au tri ou au compostage par exemple). Par ces entrées, il s'agit de guider les organisateurs vers une conception plus responsable de leurs évènements, en lien avec les différents partenaires. Il s'agit également de répondre aux attentes du public et des partenaires en matière de développement durable.

► Enjeux

Toute manifestation est génératrice d'impacts négatifs sur l'environnement. Ils sont ponctuels, car l'évènement est éphémère, mais importants : production de déchets, consommation d'énergie, d'eau et de certains matériaux, pollution liée aux déplacements...
Quels que soient son type, sa taille ou ses impératifs, tout évènement peut s'inscrire dans une démarche de développement durable. Il est possible d'éco-concevoir une manifestation, mais cela demande de l'anticipation et de la méthodologie.

► Objectifs 2020

Rendre les manifestations organisées sur le territoire plus respectueuses de l'environnement.



ACTION / 3.3.1

➔ **RÉDIGER ET PROMOUVOIR UNE CHARTE DES ÉCO-MANIFESTATIONS**

Porteur de projet / Grand Nancy

Descriptif

Dans un premier temps, travail en interne à la Direction Déchets Ménagers de la Métropole dans l'objectif d'identifier les leviers pour mettre en cohérence les modalités d'organisation des manifestations d'une part et la présence des agents lors de ces événements d'autre part. Dans un second temps, il s'agira d'ouvrir les échanges aux organisateurs et aux partenaires pour aboutir à la rédaction d'un document type charte.

Calendrier / Travail interne à la Direction des Déchets de la Métropole au 2^e semestre 2017. Puis déploiement mi 2018 et 2020.

ACTION / 3.3.2

➔ **DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES AUPRÈS DES ORGANISATEURS**

Porteur de projet / Grand Nancy

Descriptif

La forme est à construire au sein des groupes de travail émanant de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du programme.

Une opération pilote pourrait être expérimentée à l'occasion d'une manifestation organisée par la Métropole.

Calendrier / 2^e semestre 2018 et année 2019

➔ **Indicateurs**

- Nombre de signataires de la charte
- Nombre de manifestations impactées
- Nombre d'exposants informés / sensibilisés
- Pour chaque manifestation, évolution des quantités déchets produits selon les années

➔ **Partenaires pressentis** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe Grand Est), mairies, éco-organismes, associations, conseils de quartiers, agences de communication.

4.2 / LES MOYENS DÉDIÉS POUR LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2018-2020

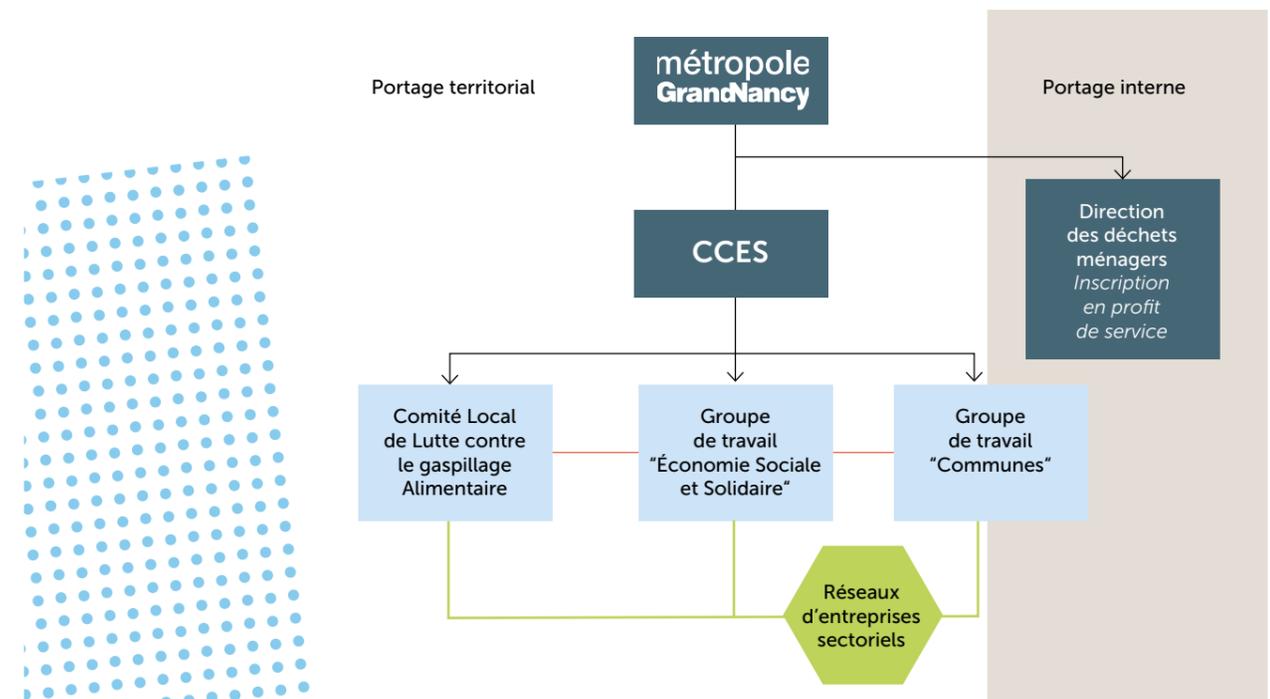
4.2.1 / LA GOUVERNANCE DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2018-2020 POUR LA MISE EN ŒUVRE

Les participants aux séances plénières et ateliers de la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme (CCES) ont exprimé de façon récurrente et forte le besoin d'espaces et/ou de temps pour échanger et pour rencontrer les acteurs intervenant dans les champs de la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire notamment.

Il est donc proposé de créer 3 groupes de travail émanant de la commission consultative. Le rôle et le fonctionnement de ces groupes de travail se veut souple et ouvert aux acteurs concernés par le sujet. Leur finalité est multiple : espace de réflexion pour des projets communs, échanges de bonnes pratiques, intervention d'experts, présentation de retours d'expérience, suivi et amélioration des actions en cours.

Les groupes de travail réfèrent de leurs travaux à la commission consultative. Les sujets traités et les calendriers de travail seront définis par les groupes de travail.

PLPDMA 2018 - 2020 / Gouvernance



4.2.2 / LES MOYENS HUMAINS

Le déploiement du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2018-2020 repose sur l'implication d'une équipe composée de 2 chargés de mission et de 3 maîtres-composteurs relevant des effectifs de la Métropole du Grand Nancy. Ce qui représente 5 équivalent temps pleins (ETP).

Les maîtres-composteurs sont mobilisés quasi exclusivement sur les actions de la fiche 3.2 « Privilégier la gestion de proximité des biodéchets ». Les chargés de mission seront mobilisés sur l'animation de la gouvernance (0,6 ETP) et sur les autres actions.

4.2.3 / LES MOYENS FINANCIERS

La mise en œuvre du programme d'actions tel que décrit ci-dessus représente un budget estimé à 648 000 € (hors fiche 2.5 commande publique) répartis de façon équilibrée sur la période 2018 à 2020, hors frais de personnel et hors aides éventuelles, et traduit l'engagement de la Métropole du Grand Nancy sur ce sujet.

Au niveau national, la prévention des déchets se positionne désormais comme une politique publique, d'où la non-reconduction du dispositif d'aides octroyé par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe Grand Est) pour le programme local de prévention des déchets 2010-2015. Des financements ponctuels pourront être apportés par l'Ademe Grand Est et les services de l'Etat dans le cadre d'appels à projets et/ou de soutiens à certaines actions (études, communication, investissements).

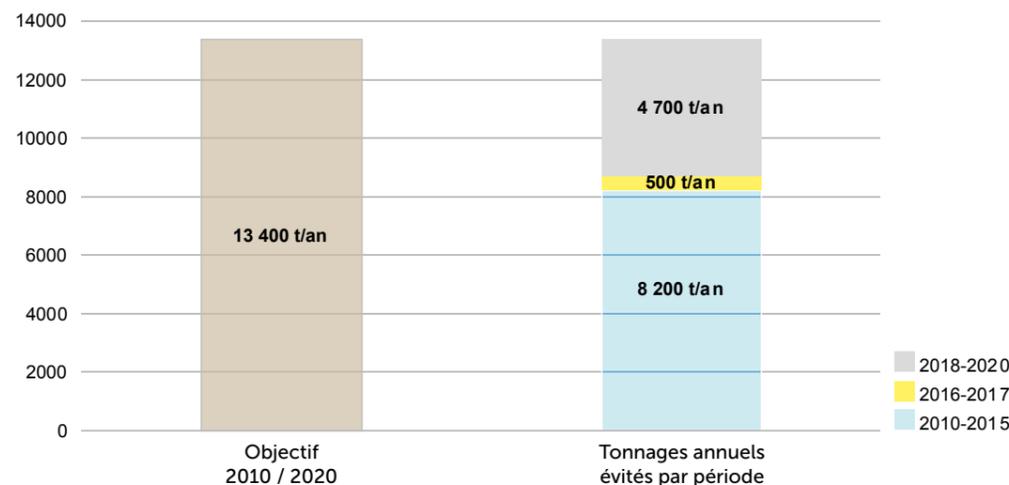
4.3 / L'IMPACT ATTENDU DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LES TONNAGES DE DÉCHETS

4.3.1 / L'OBJECTIF À ATTEINDRE

La Métropole du Grand Nancy doit réduire de 10% ses tonnages de déchets produits et collectés annuellement à l'horizon 2020. Ceci représente 13 400 tonnes de moins en 2020 qu'en 2010.

Sur la période 2010-2015, une réduction de 8200 tonnes/an de DMA³ a été constatée. À cette dernière s'ajoute une réduction de 500 tonnes/an prévue sur la période 2016-2017 (calculée sur l'efficacité potentielle des actions de prévention menées).

Par conséquent sur la période 2018-2020, **une réduction supplémentaire de 4 700 tonnes est nécessaire** pour atteindre l'objectif retenu.



³ DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

4.3.2 / LES EFFETS ESCOMPTÉS DES ACTIONS DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2018-2020 DU GRAND NANCY

L'estimation des réductions de tonnages de déchets attendues par la mise en œuvre des actions repose sur :

- > les références tirées des actions actuellement menées sur le territoire,
- > les ratios présentés dans une étude Ademe⁴.

Cette estimation du potentiel de réduction de l'ensemble des actions du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2018-2020 à l'échelle du territoire est présentée ci-dessous :

Fiches	Actions	2018-2020	
		Effets directs des actions en tonnes/an	Effets indirects des actions en tonnes/an
Fiches 1.1 et 1.2	Lutte contre le gaspillage alimentaire ménager	10	930
Fiches 1.3 et 1.4	Lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective	65	
Fiche 2.1	Promotion de l'éco-consommation		385
Fiche 2.1	Promotion du Stop pub	290	
Fiche 2.2	Accompagner les crèches à l'utilisation des couches lavables	51	
Fiche 2.2	Accompagner les parents à l'utilisation des couches lavables	150	
Fiche 3.1	Réemploi des textiles (TLC)	815	
Fiche 3.1	Soutien aux Repair Cafés	12	
Fiche 3.1	Réemploi des écrans	3	
Fiche 3.2	Compostage partagé	113	
Fiche 3.2	Promotion du compostage individuel	84	84
Fiche 3.2	Promotion du paillage	60	30
Fiche 3.2	Formation au lombricompostage	9	5
SOUS-TOTAL		1 662	1 429
TOTAL		3 091	

L'ensemble des actions du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés **2018-2020 doit permettre une réduction de 3 091 tonnes**. Cela représente 66 % des 4 700 tonnes/an à éviter sur la période 2018-2020 pour atteindre l'objectif. Au-delà, l'effet induit par les actions de communication et de sensibilisation d'une part, et par les actions mises en œuvre par les partenaires d'autres part, devrait permettre d'atteindre l'objectif fixé.

⁴ « l'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités » par girus et Francis CHALOT

Annexe 1

Représentants des structures locales ayant participé à la démarche de
co-construction de ce Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers
et Assimilés 2018 / 2020

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
Association ARELIA
Association ASFED
Association Consommation Logement Cadre de Vie
Banque Alimentaire de Nancy
Batigère
Caisse d'allocations familiales
Centre de formation des apprentis Cep Laxou
Centre National pour l'Innovation, le Développement Durable et l'Environnement
dans les Petites Entreprises
Chambre de Commerce et d'Industrie CCI Lorraine
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 54
Commune d'Essey-lès-Nancy
Commune de Fléville
Commune de Houdemont
Commune de Nancy
Commune de Vandœuvre-lès-Nancy
Commune de Villers-lès-Nancy
Conseil Départemental 54
Direction Académique
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts
Emmaüs
Etienne Maire
Étudiants
Fédération des entreprises d'Insertion
Flore 54
Id'ées Interim
Lorraine Active
Métropole du Grand Nancy
Meurthe-et-Moselle Habitat
MJC Lorraine
Mouvement des entrepreneurs sociaux
Mouves Lorraine
Néo +
Office Métropolitain de l'Habitat
Réciprocité
Région Grand Est
Ruth Dubillard
Sodexo
Tricot Couture Services
Union et Solidarité
Université de Lorraine



TOUS **ECO**RESPONSABLES

**métropole
GrandNancy**

www.grandnancy.eu

